Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20210414-210414D12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 53 + 5 Pouvoirs suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. M. MEYER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. F. SCHEYDER, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mme L. MEHL - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. J.L. RINIE, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON.

Délibération n°12 : Délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du rez-de-chaussée de la Maison du Frasey à La Petite Pierre

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu les articles L 2121-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L 1311-5 et suivants du Code général des collectivités locales,

Vu la proposition du Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'ACCORDER à la société par actions simplifiée LOC'BIKE & TROT représentée par son Président, M. Sébastien DURR une autorisation d'occupation temporaire du rez-de-chaussée de la Maison du Frasey à La Petite Pierre;,

* d'APROUVER les termes de la convention d'occupation temporaire annexée à la présente délibération ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant
- à signer ladite convention d'occupation temporaire avec le bénéficiaire ;
- à modifier éventuellement les termes de cette convention dans le cadre d'un avenant ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout avenant éventuel à venir ;

* de DEMANDER à être informé des modifications prévues dans tout avenant éventuel à venir.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président